**Durée :** 2 jours (14 heures)

**Tarif :** 195€ HT par jour et par stagiaire (Prix Public)

**Contact :** [**secretariat@inacs.fr**](mailto:secretariat@inacs.fr)

* **Public visé**
* Membres du Comité social et économique
* Délégués et représentants syndicaux, représentants de proximité
* **Prérequis**
* Aucun prérequis pour participer à cette formation.
* **Objectifs opérationnels/ Compétences visées**
* Connaître les missions des représentants de proximité,
* Agir pour la Santé, la sécurité́ et les conditions de travail,
* Porter les réclamations individuelles ou collectives.
* **Objectifs pédagogiques**

A l’issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

* Analyser une situation et proposer une réponse adaptée,
* Rechercher "la bonne information" et l'utiliser,
* Être une force de proposition,
* Acquérir des connaissances de base en santé et sécurité au travail
* Allez à la rencontre des salariés pour connaitre leurs attentes.
* **Durée et modalité d’organisation**
* Durée : 2 jours soit 14 heures de formation
* Horaires : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
* Type de formation : inter entreprise ou intra entreprise
* Organisation : formation en présentiel ou distanciel
* Nombre maximum de stagiaires prévu : 12
* Nombre minimum de stagiaires prévu : 6
* **Lieu de réalisation de l’action de formation**
* INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES

Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves // Bus 58 – Arrêt Michelet

* Sur le site de l’entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise
* **Accessibilité & prise en compte des situations de handicap**

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d’animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

* **Délai d’accès**

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois.

* **Prix de la prestation**
* **195€ HT par jour et par stagiaire, soit 390€ HT pour 2 jours par stagiaire**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l’émission de la facture correspondante.

***Les frais réels de mission de l'animateur : déplacement - repas - hôtel, seront refacturés à l’entreprise.***

***Les frais de déplacement, de restauration et d’hébergement des stagiaires ainsi que la location de la salle seront pris en charge directement par l’entreprise.***

L'INACS fournira tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

* **Modalités de règlement**

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

* **Méthodes et moyens pédagogiques**
* Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l’apprentissage sur des situations apportées par l’intervenant ou par les stagiaires ;
* Mise à disposition d’un support pédagogique à l’issue de la formation ;
* Cas pratique sur mesure ;
* Conseils individualisés immédiatement applicables.
* **Programme de la formation**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Matin** | **Après-midi** |
| **Jour 1** | **9h00 – 10h30**  Connaître le rôle et les missions du CSE  Comprendre "le représentant de proximité́"  **10h45 – 12h15**  Définir ses missions dans l'entreprise Identifier ses ressources | **13h45 – 15h15**  Planifier son action en relation avec le CSE Informer les salariés sur l'action du CSE  **15h30 – 17h00**  Identifier les réclamations du personnel  Préparer les questions pour la réunion CSE |
| **Jour 2** | **9h00 – 10h30**  Assister individuellement les salariés  Construire des relations avec la direction  **10h45 – 12h15**  Identifier les acteurs de la prévention Agir pour la promotion de la santé | **13h45 – 15h15**  Savoir agir en cas d'accident du travail  Accompagner les accidentés du travail  **15h30 – 17h00**  Prévenir les risques de harcèlement  Défendre les salarié(e)s concerné(e)s  Évaluation de la session |

* **Moyens d’encadrement**

Pour toute demande d’information, le participant peut contacter l’organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :

Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM

* Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
* Soit par mail : [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d’inscription sur le site internet de l’INACS : [www.inacs.fr](http://www.inacs.fr)

Le référent pédagogique est Laurent RESCANIERES. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : [secretariat@inacs.fr](mailto:secretariat@inacs.fr)

* **Moyens pédagogiques et techniques**
* **Supports**

Les participants recevront le support de la formation en format PDF envoyé par mail par l’intervenant.

* **Modalités d’adaptation pédagogique**
* Répartition pédagogique : 70% de pratique, 30% d’apports théoriques ;
* Participation active des participants ;
* Exercices pratiques, mises en situation ;
* Apports méthodologiques illustrés d'exemples puis application en situation ;
* Mises en situation répétées et coaching des participants.
* **Matériel nécessaire pour la formation en présentiel**
* Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l’épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
* Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
* 1 paperboard
* Une connexion internet
* **Matériel nécessaire pour la formation en distanciel**
* Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
* Une connexion Internet
* **Modalités de suivi et d’évaluation**
* La convocation, le livret d’accueil et le questionnaire d’entrée sont envoyés à l’apprenant 15 jours avant le début de la formation.
* L’intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d’émargement au stagiaire par demi-journées.
* L’attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d’accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site www.inacs.fr dans la rubrique « inscription ».

* **Évaluation formative**
* Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences acquises (savoir, savoir-faire et savoir- être).
* Évaluation de l’intégration des connaissances par une auto-évaluation quotidienne.
* **Évaluation sommative de la satisfaction du participant**
* Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation ;
* Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail.

Une image contenant invertébré, arthropode

Description générée automatiquement**Bon pour accord**

Entreprise :

Le Président de l’INACS

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :